

ALERTE AGRICULTEURS : PAS DE REMBOURSEMENT DE PRIMES

De nombreux agriculteurs reçoivent en ce moment des ordres de reversement de l'Agence des Services de Paiement, à la suite de trop-perçus sur l'avance au titre de la PAC 2015.

Compte tenu des difficultés de trésorerie auxquelles font face actuellement les agriculteurs, le cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt précise que ces montants dus seront retenus sur les prochains versements d'aides PAC. Les agriculteurs qui ont reçu ces ordres de recouvrement peuvent donc les ignorer et ne sont pas tenus de régler les sommes dues sous un mois comme écrit dans le courrier d'accompagnement.